

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 décembre 2022 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.**

---

Présents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente  
M. Raymond Berthiaume (*via Teams*)  
M. André Fontaine  
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général  
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet  
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet  
Me Laura Thibault, assistante-greffière

Observateur : M. Robert Morin

Invités : Mme Nathalie Reniers, directrice, Direction de l'administration et des finances  
Me Louis-Alexandre Robidoux, chef de division, affaires juridiques, et assistant-greffier, Direction du greffe et des affaires juridiques  
Me Gabrielle Ethier-Raulin, avocate, Direction du greffe et des affaires juridiques (*via Teams*)  
Me André Bourgeois, avocat, Trivium avocats

Absent : M. le maire Mathieu Traversy, président

---

**CE-2022-1231-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2022-1232-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 6.1 intitulé comme suit :

- 6.1 Dépôt du procès-verbal de la commission double réunissant la Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD) et la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 8 novembre 2022

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2022-1233-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 décembre 2022 soit adopté tel que transmis.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CE-2022-1234-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CE-2022-1235-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CE-2022-1236-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, des listes des paiements émis pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022 et du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CE-2022-1237-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'appuyer le dossier de candidature de la Ville de Terrebonne pour le dépôt de projets dans le cadre de l'édition 2023 du Mérite Ovation municipale de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CE-2022-1238-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Entente relativement au versement d'une subvention à la Ville de Terrebonne pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs* avec le ministre de la Sécurité publique, pour les exercices financiers de 2022-2023 à 2025-2026, établissant les modalités et les conditions d'une subvention maximale de 1 313 941,46 \$.

**QUE** le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** la Ville de Terrebonne, par l'entremise de la Direction de la police et la Direction du loisir et de la vie communautaire, participe au *Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires* du gouvernement du Québec.

**QUE** le directeur de la Direction de la police soit identifié à titre de responsable du projet pour le compte de la Ville de Terrebonne, et ce, aux fins de ladite entente.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CE-2022-1239-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine la *Transaction, reçu et quittance* entre la Ville de Terrebonne et Promutuel Lanaudière, société mutuelle d'assurance générale, relativement au règlement de la poursuite en lien avec des dommages à des résidences à la suite des pluies du 11 août 2012, dossier de la Cour supérieure numéro 700-17-009679-134, pour un montant de 150 000 \$.

**QUE** le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite transaction, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CE-2022-1240-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la *Convention et entente* entre la Ville de Terrebonne et Alain Bussièrès relativement à l'expropriation des lots 4 223 496 et 4 223 501 du cadastre du Québec et d'une partie des lots 4 223 498 et 4 223 499 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 88 815 mètres carrés, visant la mise en place du Corridor de biodiversité, pour un montant maximal de 2 833 445,40 \$.

**QUE** le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention et entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

##### **CE-2022-1241-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine la *Transaction* à intervenir dans le cadre de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* à l'égard de certains défendeurs.

**QUE** le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite transaction, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

##### **CE-2022-1242-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'affectation des excédents de fonctionnement affectés du règlement d'emprunt numéro 481, au montant de 246 000 \$, en réduction du solde de l'emprunt à refinancer, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

##### **CE-2022-1243-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'affectation du solde disponible du règlement d'emprunt numéro 519 au montant de 1 174 994 \$, réparti comme suit :

- Un montant de 530 094 \$ en réduction du solde de l'emprunt à refinancer pour le règlement d'emprunt numéro 484.
- Un montant de 644 900 \$ en réduction du solde de l'emprunt à refinancer pour le règlement d'emprunt 519.

Le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CE-2022-1244-REC**

**ATTENDU** la recommandation CE-2022-1214-REC du comité exécutif du 5 décembre 2022 concernant l'adoption du règlement numéro 881;

**ATTENDU** l'avis de motion donné le 5 décembre 2022 et le dépôt du projet de règlement numéro 881 par la résolution 703-12-2022 du conseil municipal du 5 décembre 2022;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le projet de règlement numéro 881, afin que la tarification soit conforme à la convention collective conclue avec les policiers de la Ville ainsi qu'à l'analyse des coûts du marché pour d'autres éléments.

**Il est, par conséquent, résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la version modifiée du règlement intitulé « *Règlement prévoyant la tarification 2023 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité* », sous le numéro 881.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CE-2022-1245-REC**

**ATTENDU** la recommandation CE-2022-1215-REC du comité exécutif du 5 décembre 2022 concernant l'adoption du règlement numéro 882;

**ATTENDU** l'avis de motion donné le 5 décembre 2022 et le dépôt du projet de règlement numéro 882 par la résolution 704-12-2022 du conseil municipal du 5 décembre 2022;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le projet de règlement numéro 882 afin que les taux des taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2023 correspondent à une augmentation moyenne du compte de taxes résidentiel de 5,94 %, d'une augmentation moyenne de 10,33 % pour le commercial, de 12,35 % pour l'industriel et de 5,94 % pour les immeubles de six (6) logements et plus, le tout en réintégrant la tarification de l'eau et l'assainissement pour les premières portes.

**Il est, par conséquent, résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la version modifiée du règlement intitulé « *Règlement décrétant le taux des taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2023 de la Ville de Terrebonne* », sous le numéro 882.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CE-2022-1246-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA22-9109 pour l'acquisition d'un balai aspirateur électrique, au prix de sa soumission révisé, soit pour une somme de 573 104,38 \$, taxes incluses, comprenant l'échange d'un véhicule, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**QUE** le produit de disposition du véhicule donné en échange soit affecté au règlement d'emprunt numéro 827.

**QUE** le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à l'achat dudit véhicule pour y donner son plein effet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CE-2022-1247-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA22-9112 pour l'acquisition d'un équipement pour la réparation de nids-de-poule utilisant des enrobés bitumineux conventionnels, au prix de sa soumission révisé, soit pour une somme de 419 532,28 \$, taxes incluses, comprenant l'échange d'un véhicule, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**QUE** le produit de disposition du véhicule donné en échange soit affecté au règlement d'emprunt numéro 827.

**QUE** le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à l'achat dudit véhicule pour y donner son plein effet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CE-2022-1248-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde le contrat SA22-3053 à **LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de construction d'une conduite maîtresse de 500 mm sur l'avenue Pierre-Dansereau (Phase III), au prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 892 760,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QU'**un montant provisionnel de 490 000,00 \$, taxes incluses, soit autorisé pour dépense imprévue.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2022-1249-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Avenant numéro 1 à l'entente intermunicipale relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services de la part de la Ville de Terrebonne d'un système commun d'assainissement des eaux usées*, à intervenir avec la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), afin de modifier les périodes de renouvellement automatique prévues à ladite entente.

**QUE** le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit avenant, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2022-1250-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Avenant numéro 2 à l'entente intermunicipale relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services de la part de la Ville de Terrebonne d'un système commun d'assainissement des eaux usées*, à intervenir avec la Ville de Mascouche, afin de modifier les périodes de renouvellement automatique prévues à ladite entente.

**QUE** le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit avenant, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2022-1251-DEC**

**RÉSOLUTION AMENDÉE PAR CE-2023-30-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif mandate la Direction du génie afin de déposer une demande de subvention auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (« Ministère ») dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)*.

**QUE** le chef de division, infrastructures, de la Direction du génie, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le formulaire V-3120 intitulé *Demande d'aide financière PAFFSR*, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère, accompagnée dudit formulaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## CE-2022-1252-DEC

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise le versement de l'aide financière recommandée par le comité d'analyse en vertu du *Programme d'aide financière pour le développement, l'initiation et le soutien d'activités physiques, sportives ou de plein air*, pour un montant total de 20 827,92 \$.

<b>Organisme</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant</b>
ANIMATE - Accueil multiethnique et intégration des nouveaux arrivants à Terrebonne et Mascouche	<i>Femmes immigrantes, osez le vélo!</i>	3 875,00 \$
Club d'aviron Terrebonne	<i>Formation complète pour Terrebonniens (Rétention)</i>	3 900,00 \$
Société canadienne de la sclérose en plaques, Section Lanaudière	<i>À vos raquettes</i>	2 554,16 \$
CALACS La Chrysalide	<i>Cours d'autodéfense</i>	3 119,82 \$
Travail de rue Le TRAJET	<i>Un entraînement pour tous</i>	4 150,00 \$
Association des Parents d'Enfant Trisomique-21 de Lanaudière	<i>Karaté adapté</i>	3 228,94 \$

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## CE-2022-1253-DEC

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise le versement de l'aide financière recommandée par le comité d'analyse en vertu des programmes de soutien financier issus du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative*, pour un montant total de 18 694,00 \$.

<b>Organisme</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant</b>
Association baseball mineur de Terrebonne	<i>Achat d'équipement pour la sécurité et des tentes-abris</i>	3 232,00 \$
Association du basketball NÉMÉSIS	<i>Achat d'équipements sportifs et des uniformes</i>	503,00 \$
Association PANDA, MRC Les Moulins	<i>Création d'ateliers portant sur le TDAH et ses impacts pour les équipes de travail et de loisir</i>	1 476,00 \$
Club de Patinage artistique Odyssée de La Plaine	<i>Achat d'équipements pour de l'initiation à la pratique du sport</i>	345,00 \$



<b>Organisme</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant</b>
Club de patinage artistique Terrebonne	<i>Achat d'équipements de bureau et sportifs</i>	665,00 \$
Club de soccer de L'Union Sud-Lanaudière	<i>Achat d'équipements pour le programme initiation (Timbits)</i>	1 956,00 \$
Éclipse, le groupe vocal	<i>Achats d'équipements et arrangements musicaux</i>	2 663,00 \$
Expo-vente country	<i>Achat d'équipements de protection, de transport et de sonorisation</i>	2 312,00 \$
Ferme thérapeutique aux Deux Tilleuls	<i>Projet thérapeutique par le cheval</i>	1 380,00 \$
Le Cercle de fermières de Lachenaie	<i>Projet de confection de bonnets pour les bébés prématurés</i>	274,00 \$
Société du patrimoine et de l'histoire de Terrebonne	<i>Baladodiffusion</i>	3 888,00 \$

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2022-1254-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 16 h 37.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Assistante-greffière